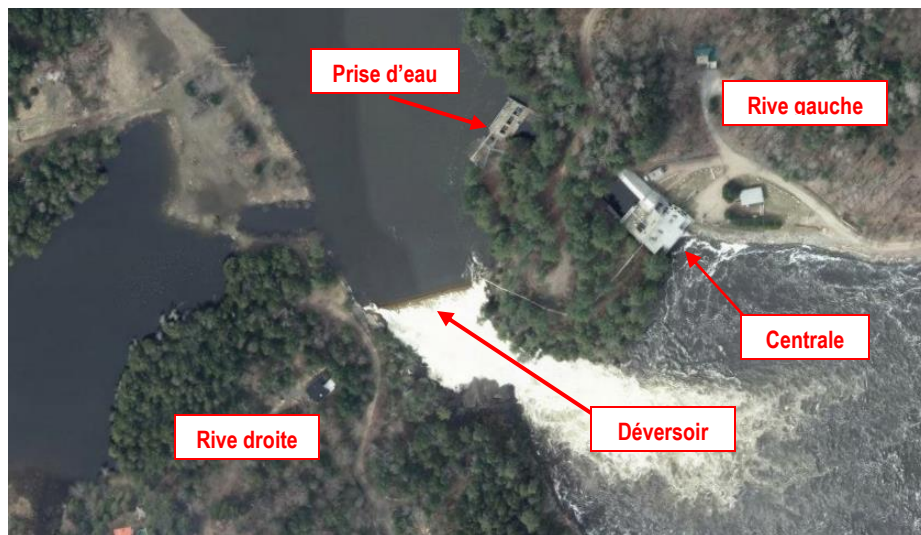

Aménagement de la Chute-Bell

Amélioration de la capacité de déversement des ouvrages

Emplacement des ouvrages

L'aménagement de la Chute-Bell est situé sur la rivière Rouge, dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Cet aménagement comprend une centrale au fil de l'eau qui a été mise en service en 1915 par la *Hawkesbury Electric Light and Power* et compte deux groupes turbine-alternateur d'une puissance installée de 11,1 MW ainsi qu'un déversoir muni d'une vanne gonflable.



Contexte

Lors de la crue printanière de 2019, le débit horaire de la rivière Rouge a atteint 990 m³/s, un record. Les prévisions des apports en eau montraient d'ailleurs que la crue de sécurité des ouvrages allait être atteinte. Hydro-Québec a donc avisé le ministère de la Sécurité publique de la situation.

Pour assurer la sécurité des citoyens, l'évacuation préventive de quelques dizaines de résidences a été décidée. Pour éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir, Hydro-Québec réalisera des travaux importants à l'automne 2019 et à l'hiver 2019-2020 afin d'améliorer la capacité de déversement des ouvrages de l'aménagement de la Chute-Bell.

Projet

L'utilisation des passages hydrauliques des groupes turbine-alternateur de la centrale a été retenue pour déverser un débit d'eau d'environ 90 m³/s. Des travaux complémentaires devront également être réalisés :

- installation d'ancrages sur une partie de la crête du déversoir ;
- enlèvement d'un muret de béton ;
- enlèvement de la partie supérieure du mur d'ancrage de la vanne gonflable ;
- travaux d'excavation du roc en rive droite.

Calendrier de réalisation

Travaux d'investigation en rives gauche et droite : automne 2019

Travaux civils en rive droite : automne 2019 – hiver 2019-2020

Travaux dans la centrale : automne 2019 – hiver 2019-2020

La vanne gonflable sera retirée si les travaux dans la centrale sont terminés avant la crue printanière 2020 et que le débit le permet.

Impacts anticipés pour le voisinage

Les travaux de forage, d'excavation du roc et de démolition du béton sont susceptibles d'entraîner du bruit. Ils devraient être terminés en mars-avril 2020.

L'ensemble des travaux auront lieu du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h. Exceptionnellement, des travaux pourraient avoir lieu la fin de semaine aux fins du respect des échéanciers ou de la réalisation de manœuvres particulières.

Autorisations gouvernementales requises

Autorisations provinciales

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- *Loi sur la qualité de l'environnement* : article 22
- *Loi sur la sécurité des barrages* : article 5

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

- *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* : article 128,7

Autorisation fédérale

Pêches et Océans Canada

- *Loi sur les pêches* : article 35

Pour renseignements

Ligne Info-projets Laurentides : 1 800 465-1521, poste 6022